

LECTURE COMPLÉMENTAIRE 4

SUR LES LISTES D'AUTORITÉS

Bureau canadien des archivistes (1990). *Règles de description des documents d'archives*. Ottawa.  
(Table des matières des *RDDA*) relative à la normalisation des noms propres.

Cette table des matières sommaire est fournie pour montrer les différents aspects couverts par les règles concernant les noms propres. Elle illustre la variété des situations qui peuvent se présenter ainsi que la complexité du choix de la forme des noms de personnes et de collectivités.

## Collectivité

- 24.1 Règle générale
  - 24.2 Variantes du nom. Règles générales
  - 24.3 Variantes du nom. Règles particulières
  - 24.4 Éléments ajoutés
  - 24.5 Éléments omis
  - 24.6 Administrations publiques. Éléments ajoutés
  - 24.7 Conférences, congrès, réunions, etc.
  - 24.8 Expositions, foires, festivals, etc.
  - 24.9 Filiales, sections, etc.
  - 24.10 Églises locales, etc.
  - 24.11 Stations de radio ou télévision
- etc...

## Personne

Pour le choix du nom

- 22.1 Règle générale
- 22.2 Choix parmi plusieurs noms
- 22.3 Choix parmi les différentes formes d'un même nom

Mot de classement [mot utilisé pour le classement alphabétique]

- 22.4 Règle générale
  - 22.5 Nom de famille mis en vedette
  - 22.6 Titre de noblesse mis en vedette
  - 22.7 Patronymes roumains mis en vedette
  - 22.8 Prenoms, etc., mis en vedette
- etc.

Règles spéciales relatives à la présentation des noms conformément à certaines langues

- 22.22 Noms en caractères arabes
    - 22.22A Portée de la règle
    - 22.22B Mot de classement
    - 22.22C Éléments essentiels
    - 22.22D Ordre des éléments
- etc.